

	PARA.
— articles fournis par les hommes.....	313
<i>Escarmouche</i> , conseils aux tirailleurs.....	342-361
<i>Exercice</i> , surintendant de l'.....	115
— le même enseigné dans l'armée régulière.....	167-168
— instructions sur le sujet, pendant le cours annuel.....	169-169
— instruction, allocations.....	178
— solde, pour les exercices annuels.....	209-210
<i>Exercices annuels</i> , règlements au sujet des tentes et des draps mis à l'usage des miliciens.....	251 à 259
<i>Force des corps</i> .....	121
<i>Fourrage</i> , tarif.....	289 à 290
<i>Funérailles</i> , assistance.....	38-39
— honneurs rendus aux officiers.....	38-40
— “ “ sous-officiers et aux soldats.....	40-41
<b>G</b>	
<i>Gardes d'honneur</i> , nombre d'hommes dont elles se composent.....	24
<i>Gardes</i> , doivent parader pour le gouverneur-général et tous les membres de la famille royale.....	25-26
<i>Gardes</i> , doivent parader pour les officiers commandants.....	28-29
— salut pour les officiers supérieurs du jour.....	31
— salut à l'approche de détachements armés.....	32
— les officiers doivent voir à ce que les honneurs soient rendus convenablement.....	
— celles des avant-postes ne rendent point d'honneur..	34

	PARA.
— aux quartiers d'un officier général, ne présentent les armes qu'aux officiers généraux seulement.....	35
— rendent les mêmes honneurs aux officiers de l'armée régulière qu'aux officiers de la milice.....	36
— <i>Avant</i> , leur devoirs.....	335 à 341
— de flanc et arrière-gardes, — leurs devoirs.....	342 à 356
<i>Gardes-magasins</i> , instructions.....	228 à 233
<i>Gouverneur-Général</i> , honneurs rendus par les gardes.....	25-26
<b>H</b>	
<i>Honneur</i> , garde d'.....	12
— pour le gouverneur-général.....	12
— pour l'Administrateur.....	13
— pour les Lieut. Gouverneurs.....	12
<i>Honneurs</i> , rendus aux funérailles des officiers.....	37-38-
— funérailles des sous-officiers et soldats.....	39-40
<i>Hopital</i> pour les corps en service actif.....	148
<i>Hopital</i> sergent d', ses devoirs... ..	159
<b>I</b>	
<i>Inspection</i> des armes, accoutrements et uniformes.....	115-119
— annuelle des corps.....	115-121
— des champs de tir à la carabine.....	115
— par les officiers de santé.....	137-138-139-141-142
<b>J</b>	
<i>Jeux</i> de hasard, interdits aux miliciens en campement, et en logement.....	164

*Liberati*  
*Livres d*  
 av  
 et p  
 en  
*Logemen*  
 da  
 — bill  
 co  
*Luminar*  
  
*Magasin*  
 la  
 m  
 — leur  
*Magistr*  
 re  
 té  
*Majors*,  
*Majors-o*  
  
*Maladie*,  
 tr  
 ac  
*Marche*,  
 qu  
 m  
*Médaille*  
 po  
 ca  
*Milice a*  
 ac  
 cie  
 au  
 gu  
 la  
 po  
*Milice d*  
 l'e